

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LOGEMENTS DE FONCTION PERSONNEL REGION

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 64

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022

Nombre de présents à la séance initiale : 13

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/06/2022

Réuni le : 07/07/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la répartition des logements du personnel Région

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'établissement compte 10 logements de fonction dont 3 sont concédés par nécessité absolue de service pour les personnels territoriaux (accueil, chef d'équipe, et maintenance).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/07/2022 17:22:56

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : LOGEMENTS DE FONCTION PERSONNEL ETAT

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 65

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022

Nombre de présents à la séance initiale : 13

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/06/2022

Réuni le : 07/07/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la répartition des logements personnel état

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

L'établissement compte 10 logements de fonction dont 4 sont concédés par nécessité absolue de service pour les personnels de direction (2), gestion (1), éducation (1). Nous avons droit en plus a un logement en NAS pour le personnel de santé (1).

Une demande de dérogation a été faite par l'infirmière, nommée au 1er septembre 2018. Ce logement est attribué par COP à M. Pic, enseignant, depuis le 22/12/2017.

Deux logements sont vacants.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/07/2022 17:22:59

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : DEMANDE DE DEROGATION LOGT INFIRMIERE

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 66
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 13
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/06/2022
Réuni le : 07/07/2022
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la demande de dérogation de l'infirmière

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

La demande de dérogation à l'obligation de se loger de Mme Godfroy pour exigüité du logement est soumise à l'avis du CA.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/07/2022 17:23:01

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 67
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 13
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/06/2022
Réuni le : 07/07/2022
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Demande de location d'une chambre par Mme Burth, volontaire auprès de l'association AFAPE AURA, à partir du 1er septembre 2022 pour l'année scolaire.
Il s'agit d'une chambre, dont la location est prévue par la circulaire Région /état, sans signature de la Région (voir remarque rectorat sur acte 29).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/07/2022 17:23:03

BIEN_20212022_67_0730006K_220720154428

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Demande de location

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 67

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer
Prénom : Nicolas
Signé le: 20/07/2022 15:44:28

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 68

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022

Nombre de présents à la séance initiale : 13

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/06/2022

Réuni le : 07/07/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Location de l'internat garçons à l'association Jazzbertville dans le cadre du festival de jazz pour 10 personnes du 2 au 5 juin.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/07/2022 17:23:06

BIEN_20212022_68_0730006K_220720154425

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Location de l'intern

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 68

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation avec observations

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : A l'avenir, il conviendra de veiller à ce que les décisions soient rendues exécutoires avant la mise en oeuvre de la convention.

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer
Prénom : Nicolas
Signé le: 20/07/2022 15:44:25

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PARTENARIAT LYCEE TRUDEAU EN ALLEMAGNE/OFAJ

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 69

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022

Nombre de présents à la séance initiale : 13

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/06/2022

Réuni le : 07/07/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration APPROUVE LE PROJET DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE TRUDEAU

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Partenariat avec un lycée en Allemagne par le biais d'un financement OFAJ.
lieu de rencontre à Cracovie pour des visites communes (Cracovie, Auschwitz) du 13 au 16 décembre 2022. Le lycée est établissement support de la subvention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/07/2022 17:23:08

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PARTENARIAT LYCEE TRUDEAU EN ALLEMAGNE/OFAJ

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 69

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022

Nombre de présents à la séance initiale : 13

⚠ Quorum non atteint

Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/06/2022

Réuni le : 07/07/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration APPROUVE LE PROJET DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE TRUDEAU

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Partenariat avec un lycée en Allemagne par le biais d'un financement OFAJ.
lieu de rencontre à Cracovie pour des visites communes (Cracovie, Auschwitz) du 13 au 16 décembre 2022. Le lycée est établissement support de la subvention.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/07/2022 17:23:08

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 70
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 13
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/06/2022
Réuni le : 07/07/2022
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Demande de location d'une chambre par M. Marquet, enseignant, à partir du 1er septembre 2022 pour l'année scolaire 22/23.
Il s'agit d'une chambre, dont la location est prévue par la circulaire Région /état, sans signature de la Région (voir remarque rectorat sur acte 29).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois
Prénom : David
Signé le: 13/07/2022 17:23:10

BIEN_20212022_70_0730006K_220720154421

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Demande de location

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 70

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer
Prénom : Nicolas
Signé le: 20/07/2022 15:44:21

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 71
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 13
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/06/2022
Réuni le : 07/07/2022
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Exercice : 2022
Numéro de la DBM : 7
Budget d'origine :
Budget primitif : [X]
Budget annexe : []
Pièce(s) jointe(s)
 [X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration
Affectation de recettes concernant des locations et des reliquats non réclamés.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration
Nom : Francois
Prénom : David
Signé le: 13/07/2022 17:23:12

BIEN_20212022_71_0730006K_220720154317

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 71

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer
Prénom : Nicolas
Signé le: 20/07/2022 15:43:17

BICT_20212022_71_0730006K_220719115840

069009XE
ACADEMIE DE GRENOBLE
CONSEIL REGIONAL DE RHONE ALPES
78 ROUTE DE PARIS
69260 CHARBONNIERES LES BAINS

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 71

Année scolaire : 2021-2022

Par délégation du Président du Conseil régional

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Fave
Prénom : Marie-France
Signé le: 19/07/2022 11:58:40

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 72

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022

Nombre de présents à la séance initiale : 13

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/06/2022

Réuni le : 07/07/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Demande de location d'une chambre par M. Leroy, enseignant, à partir du 1er octobre 2022 pour l'année scolaire 22/23.

Il s'agit d'une chambre, dont la location est prévue par la circulaire Région /état, sans signature de la Région (voir remarque rectorat sur acte 29).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	10
Contre :	1
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/07/2022 17:23:15

BIEN_20212022_72_0730006K_220720154414

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Demande de location

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 72

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer

Prénom : Nicolas

Signé le: 20/07/2022 15:44:14

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 73
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 13
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/06/2022
Réuni le : 07/07/2022
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant 2 à la convention de location chambre de Mme Kota, assistante de langue, pour une prolongation jusqu'au 31 août.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/07/2022 17:23:17

BIEN_20212022_73_0730006K_220720154418

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Avenant 2 à la conve

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 73

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer

Prénom : Nicolas

Signé le: 20/07/2022 15:44:18

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 74
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022
Nombre de présents à la séance initiale : 13
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/06/2022
Réuni le : 07/07/2022
Sous la présidence de : David Francois
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Avenant 1 à la convention de location chambre de Mme Lieb, assistante de langue, pour une prolongation jusqu'au 31 août.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 13/07/2022 17:23:19

BIEN_20212022_74_0730006K_220720154410

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Avenant 1 à la conve

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 74

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer

Prénom : Nicolas

Signé le: 20/07/2022 15:44:10

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 75

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022

Nombre de présents à la séance initiale : 13

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/06/2022

Réuni le : 07/07/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Location de l'internat garçons au comité Savoie Triathlon pour 40 personnes du 26 au 29 octobre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 20/07/2022 10:35:55

BIEN_20212022_75_0730006K_220720154432

0380105H
ACADEMIE DE GRENOBLE
RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE
7 PLACE BIR HAKEIM
38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Location de l'intern

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 75

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Validation sans observation

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer
Prénom : Nicolas
Signé le: 20/07/2022 15:44:32

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance :

Numéro d'enregistrement :

Année scolaire :

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents :

Le conseil d'administration

Convoqué le :

Réuni le :

Sous la présidence de :

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 2 Quotité de travail : Mission confiée : accompagnement pédagogique

Rémunération : ib299 Origine du financement : etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance :

Numéro d'enregistrement :

Année scolaire :

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents :

Le conseil d'administration

Convoqué le :

Réuni le :

Sous la présidence de :

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Autres

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes :9 Quotité de travail : Mission confiée :encadrement élèves

Rémunération :ib299 Origine du financement :état

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

0730006K
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC
265 CHEMIN DE LA CHARRETTE
73204 ALBERTVILLE CEDEX
Tel : 0479371702

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 76

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Date de réunion de la séance initiale : 30/06/2022

Nombre de présents à la séance initiale : 13

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 10

Le conseil d'administration

Convoqué le : 30/06/2022

Réuni le : 07/07/2022

Sous la présidence de : David Francois

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Demande de location d'une chambre par M. Augereau, stagiaire GREA, à partir du 24 mai pour 1 mois.
Il s'agit d'une chambre, dont la location est prévue par la circulaire Région /état, sans signature de la Région (voir remarque rectorat sur acte 29).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	11
Pour :	11
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Francois

Prénom : David

Signé le: 20/07/2022 10:35:58

BIEN_20212022_76_0730006K_220720142015

0380105H

ACADEMIE DE GRENOBLE

RECTORAT ACADEMIE DE GRENOBLE

7 PLACE BIR HAKEIM

38001 GRENOBLE CEDEX 1

BORDEREAU D'INSTRUCTION

Objet de l'acte : Passation de conventions, de contrats et de marchés Demande de location

Etablissement émetteur de l'acte : LYCEE PROFESSIONNEL LE GRAND ARC-0730006K

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement de l'acte : 76

Année scolaire : 2021-2022

Pour le recteur, et par délégation du préfet de Région

Décision : Demande de rectification

Commentaire :

Pièce(s) jointe(s) : Non

Observations :

Observation n°1 : Merci de préciser l'année : mai 2022 ou mai 2023 ?

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Nom : Wismer

Prénom : Nicolas

Signé le: 20/07/2022 14:20:15